

SEANCE DU 20 JUILLET 2015

Président : Monsieur GAVILLON

Présents : Mme RAYNAUD, Ms GUERIN, REVEL, Mmes CALLY, VENET, CHANET, MICHAUD, FOURNIER-BERGERON, Ms CURT, PETITJEAN, PETIT

Excusés : Mme MAYOUSSIER, Ms CORDIER, ECOCHARD,

Secrétaire de séance : M. PETIT

Présentation en début de séance du projet du schéma de mutualisation de services avec Bourg en Bresse Agglomération.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur GAVILLON, maire, approuve le compte rendu de la séance du 15 juin 2015 et passe à l'ordre du jour :

URBANISME :

Déclaration préalable

- M. GARCIA Philippe/15 Les Platanes, extension de 29.41 m2 + auvent,
- M. FLACHAIRE Alexandre/29 rue des mésanges, construction d'un garage en bois de 18 m2.

DELIBERATIONS :

Aménagement de parkings RD 1083 et voirie val roman/RD 1064 : autorisation et signature du marché de travaux

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la décision de réaliser des parkings à la sortie nord du village en bordure de la RD 1083 et de la voie des Jardins, une voirie reliant le quartier Val Roman à la RD 64 et une liaison piétonne gare RD64.

Il donne connaissance du résultat de la procédure adaptée. Compte tenu de l'analyse cumulée des différents critères de sélection des offres, l'offre de l'entreprise SN2V de Vonnas obtient la note de 97.50/100. Il est proposé de retenir cette offre pour un montant de 244 182.47 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- CONSTATE que le montant annoncé par M. le Maire est à l'intérieur de l'enveloppe globale prévisionnelle de 294 352 €,
- AUTORISE M. le Maire à signer le marché avec l'entreprise SN2V de Vonnas pour un montant de 244 182.47 € HT soit 293 018.96 € T.T.C ainsi que toutes pièces attachées.

Mission maîtrise d'œuvre : aménagement de parking et trottoir RD1083 et liaison piétonne gare RD64

Monsieur le Maire présente le contrat de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des parkings et trottoirs à la sortie nord du village en bordure de la RD 1083 et de la voie des Jardins, et une liaison piétonne gare RD64.

Le Conseil Municipal, après étude de l'offre et délibération, décide de retenir la proposition du bureau INFRATECH de Revonnas pour un montant hors taxe de 4 750.00 €, et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre.

Plan de financement définitif opération cœur de village

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux de construction de cellules commerciales en centre village sont en voie d'achèvement. Il présente le plan de financement définitif, hors taxe, pour l'opération dite « Cœur de Village » :

• Construction	350 078.02 €
• Honoraires	53 572.54 €
• Foncier	122 799.84 €
• Frais financiers	<u>9 272.18 €</u>
	535 722.59 €
• Travaux d'aménagement	<u>178 074.35 €</u>
	713 796.94 €
• Aménagement de parking et trottoir	<u>52 049.51 €</u>
	765 846.45 €

Le Conseil Municipal, après étude et délibération, approuve ce plan de financement et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution.

Dons

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu deux dons de :

- M. et Mme VENET Jean-Louis/SERVAS : 30.00 €
- M. Gérard GAVILLON/SERVAS : 45.00 €,

pour achat de têtes de chênes au Bois du Suc (forêt communale).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE ces deux dons et leur encaissement au compte 7713

PLAN PLURIANNUEL DE MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX :

Monsieur le Maire présente le diagnostic rendu par l'Atelier du Triangle, missionné par Bourg en Bresse Agglomération. La commission bâtiments/voirie dressera l'agenda d'accessibilité programmée : Ad'AP, pour le 31 juillet 2015. La programmation des actions à mener sera répartie sur six années. L'estimation des coûts pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public est de 74 070 € HT.

DEVIS :

Monsieur le Maire rappelle la décision prise précédemment d'acheter le four pour le nouveau local de la boulangerie. Il présente trois devis.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal retient l'offre de Roland FAVIER de Saint Denis les Bourg, pour un montant de 84 168 € TTC.

POUR INFO :

- Monsieur le Maire rend compte de son entretien avec Monsieur le Président de Bourg en Bresse Agglomération concernant l'aménagement de la zone artisanale d'intérêt communautaire. Différents scénarios sont présentés, tenant compte du classement de certaines parcelles en « zones humides ».
- Des odeurs nauséabondes sont recensées depuis plusieurs semaines route de Longchamp. Contact a été pris avec l'entreprise POLEN, spécialisée dans les travaux d'assainissement, qui préconise d'étanchéifier plusieurs regards béton. Elle établira un devis pour ces travaux qui seront entrepris au plus vite.
- Présentation du projet pour la pose de points d'apport volontaire à la gare, afin de mieux les répartir géographiquement et compte tenu des volumes collectés sur les autres points de la commune.
- Lecture du jugement rendu par le tribunal administratif qui déboute Monsieur CHANEL dans l'affaire CHANEL/Commune de SERVAS.

COMPTE RENDUS :

Yves REVEL :

- Devis :
 - Entreprise MAISSON/Dompierre sur Veyle, éclairage de l'allée piétonne longeant les salles polyvalente et sportive, montant : 1 488 € TTC.
 - Entreprise FOURNIER/Bourg en Bresse, vitrage école maternelle, montant : 1 021.74 € TTC.
 - Entreprise GLB MENUISERIE/Polliat, remplacement de tablier de volet roulant école maternelle, montant : 565.87 € TTC.
 - SA DONGUY/Certines, fourniture d'un caisson amovible avec bras articulé pour camion benne, montant : 4 350 € HT. Un deuxième devis sera demandé.
- Enumération des travaux demandés par Madame la directrice des classes pour la rentrée de septembre 2015.
- Achat d'une cuve à eau à DIFFUS'AGRI/Servas, pour l'arrosage des arbres et arbustes.
- Constatation du mauvais état du bois des bras de force aux vestiaires sportifs. Des devis de réfection seront demandés.

- Remise des clés aux locataires de l'appartement 4 chemin de Longchamp le 01 août 2015.
- Commission stratégie territoriale, aménagement et travaux : visite des surfaces commerciales à Dompierre/Veyle, coût de la réalisation.
- Commission mixte développement économique/aménagement et travaux, finances : coûts prévisionnels :
 - de la restructuration du carré Amiot qui accueillera le conservatoire à rayonnement départemental,
 - construction des bureaux entrepôt bus.

Danièle RAYNAUD :

- Commission Locale d'Evaluation de Transfert de Charges : transfert de compétences relatif aux stades Verchère et Péronnas, détermination des charges.

Serge GUERIN :

- Travaux sur les panneaux de basket à la salle sportive effectués.
- Commande de trois vidéoprojecteurs interactifs pour l'école auprès de l'entreprise MANUTAN COLLECTIVITES, pour un montant de 5 041.08 € TTC. La facture sera imputée sur les crédits alloués par la commune à l'école, économisés en 2014 et 2015.

Ludovic CURT :

- COPIL TAP : bilan positif, bonne fréquentation, recrutement pour 2015/2016.
- Commission emploi/Insertion/politique de la ville : contrat de ville signé le 07 juillet 2015. Quatre quartiers ont été définis par l'Etat et la politique de la ville sera axée vers ces ensembles.

Affiché le 27 juillet 2015